



Rapport moral

Une année **bien remplie**

Créée en 1930 dans le but de porter secours aux animaux en détresse et promouvoir le respect de la vie animale, la Fondation Assistance aux Animaux étend son action à tous les domaines où la défense de l'animal s'avère nécessaire. Le présent rapport que j'ai l'honneur de vous présenter concerne les très diverses activités développées par la Fondation Assistance aux Animaux dans le cadre de sa mission statutaire.

Reconnue d'utilité publique, gouvernée par un conseil d'administration de quatorze membres dont quatre représentants des ministères de tutelles, la Fondation est en outre placée sous le contrôle permanent d'un cabinet de commissariat aux comptes garant de sa transparence financière.

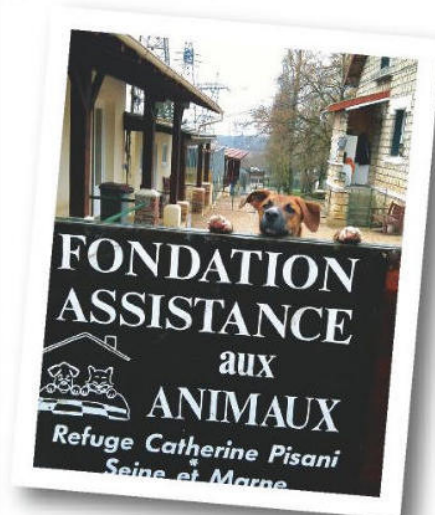
Il est à noter que les nécessaires frais de gestion réduits au minimum ($\leq 9\%$) font de la Fondation Assistance aux Animaux l'un des organismes les mieux gérés dans ce domaine.

C'est dans ce cadre que **110** salariés (soigneurs animaliers, vétérinaires, enquêteurs, responsables de refuges...) se sont employés quotidiennement à « *propager la connaissance et le respect de la vie animale et à assurer par tous les moyens à leur portée la défense et la protection des animaux, tant domestiques que sauvages et à leur épargner toute souffrance* » en application de l'objet de ses statuts. Cette mission étendue et diversifiée s'exerce dans tous les secteurs concernés par la défense de l'animal.

La connaissance et le respect de la vie animale

La ferme éducative

C'est auprès des jeunes qui seront les responsables de demain qu'une action



éducative a été engagée par le canal de programmes scolaires, et d'une ferme éducative où les enfants au contact des animaux apprennent à respecter toute forme de vie.

Malgré des conditions météo très défavorables aux activités extérieures, **400** enfants (ateliers individuels, écoles, centres aérés) sont venus à la ferme auprès des animaux pour « apprendre à mieux les connaître pour mieux les défendre », selon la devise du docteur Mercy, l'un des fondateurs d'Assistance aux Animaux.



400 enfants sont venus à la ferme auprès des animaux pour apprendre à mieux les connaître pour mieux les défendre.

La revue bimestrielle

En direction des adultes, la revue *La Voix des Bêtes* a été diffusée à 250 000 exemplaires pour informer et conseiller ses lecteurs sur tous les sujets de fond ou d'actualité, avec pour objectif une meilleure intégration de l'animal dans la société.

Les réunions ministérielles

Dans le même esprit, la Fondation Assistance aux Animaux participe aux travaux des réunions ministérielles portant sur l'élaboration des lois, décrets et arrêtés qui régissent la vie des animaux, déterminent leurs droits et nos devoirs.

Des réunions de travail ont ainsi eu lieu en 2012 aboutissant entre autres à la publication d'un important décret portant sur la protection des animaux de compagnie.

La défense des animaux

Les enquêtes et les actions contentieuses

Second volet des statuts, elle est assurée par un service d'enquêteurs bénévoles et salariés actifs et courageux ayant réalisé **405** enquêtes dans des



Ils ont été sauvés et, après les soins qui s'imposaient, proposés à l'adoption dans les refuges de la Fondation Assistance aux Animaux.



conditions parfois difficiles pour arracher à leurs tortionnaires, souvent violents, des animaux maltraités mis ensuite à l'abri au refuge, souvent dans un état de grande misère physique et psychologique. Ces animaux ont nécessité des soins importants avant d'être proposés à l'adoption (**148** chiens, chats et chevaux ont été ainsi confisqués).

Pour éviter toute récidive, et évidemment pour qu'une sanction dissuasive soit infligée, toutes ces maltraitances font l'objet d'actions en justice aboutissant à des

jugements inégaux ; **74** plaintes ont ainsi été déposées et les résultats se chevauchant d'une année sur l'autre, il n'est pas possible de les relier à une année de référence.

Toutefois, pour 2012, **33** procès ont été gagnés, avec selon la gravité des cas, de la prison ferme, de la prison avec sursis, des amendes. Surtout **13** interdictions temporaires ou définitives de détenir des animaux ont été obtenues.

Victoires toujours amères, mais victoires réelles dans la mesure où ceux là au moins ne récidiveront pas. ▶

Les enquêteurs bénévoles et salariés actifs et courageux ont réalisé 405 enquêtes pour arracher à leurs tortionnaires souvent violents des animaux maltraités mis ensuite à l'abri dans les refuges de la Fondation.



Retirés de leur élevage mouroir, ces pauvres chiens ont été placés dans de bonnes familles d'accueil.



Des bénévoles dévoués viennent sortir et câliner les animaux.

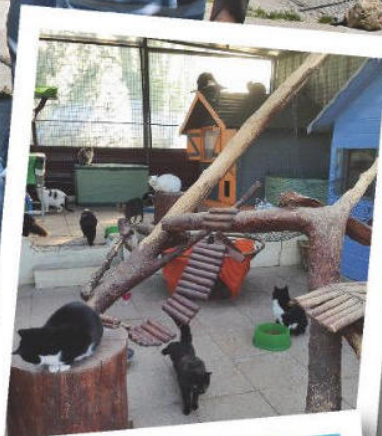


► La protection des animaux

Les refuges et les adoptions

Cette protection s'exerce majoritairement dans 12 centres d'accueil (refuges et maisons de retraite) qui ont accueilli cette année 1 193 chiens et chats et réalisés 1 096 adoptions. Certains animaux attendaient cette seconde chance depuis des années, car la Fondation Assistance aux Animaux n'euthanasie pas les animaux qu'elle recueille et leur adoption est toujours une joie et un encouragement pour leurs soigneurs.

12 centres d'accueil (refuges et maisons de retraite) ont accueilli cette année 1 193 chiens et chats et réalisés 1 096 adoptions. Quant aux dispensaires, ils ont ouvert leurs portes aux propriétaires d'animaux en difficultés financières qui n'ont pas accès aux soins.



Les vétérinaires de la Fondation Assistance aux Animaux ont réalisé près de 7000 opérations, essentiellement des stérilisations de chats.

Dans les maisons de retraite de la Fondation, les animaux sont accueillis dans des conditions quasi familiales.

Au-delà de l'activité traditionnelle de ses refuges, les 5 maisons de retraite sont une particularité de la Fondation Assistance aux Animaux. C'est à la demande de personnes inquiètes du devenir de leur petit compagnon si elles venaient à disparaître que les chiens et les chats souvent âgés y sont accueillis par petits effectifs dans des conditions quasi familiales et toujours en pleine liberté.

Leur épargner toute souffrance

Les dispensaires

Dernier et important volet de la mission statutaire. Après Paris, Toulon, Nice et Marseille, un cinquième dispensaire a été ouvert à Bordeaux en janvier 2012 grâce au legs de madame Vassé.

D'une utilité sociale évidente, ces dispensaires accueillent les propriétaires d'animaux en difficultés financières (petite retraite, parfois moins de 450 euros par mois, chômage, RSA ou fins de mois difficiles) qui ne peuvent assumer des honoraires vétérinaires parfois inaccessibles. C'est avec une minime participation aux frais de fonctionnement, et souvent en totale gratuité, que tous les cas sociaux peuvent avoir accès aux soins vétérinaires, évitant ainsi l'euthanasie ou l'abandon d'un animal qui est parfois leur seul compagnon de solitude.

Ces soins, souvent urgents, représentent une lourde charge en salaires vétérinaires (496 621 euros) auxquels s'ajoutent les honoraires payés aux vétérinaires extérieurs (387 548 euros) dont la Fondation est probablement le meilleur client. Les vétérinaires des dispensaires ont réalisé en 2012 près de 25 000 consultations et ►



Activités et ressources de la Fondation Assistance aux Animaux

Dispensaires

Soignent et opèrent les animaux malades appartenant aux personnes démunies de ressources.



Refuges

Ils recueillent les animaux abandonnés ou maltraités et leur trouvent un nouveau foyer d'adoption.



Enquêtes

Les enquêteurs se portent sur place au secours des animaux victimes de maltraitance et procèdent à la confiscation des animaux.



Ferme éducative

Elle accueille les enfants, qui au contact des animaux apprennent « à mieux les connaître pour mieux les comprendre et mieux les défendre ».



Maisons de retraite

Elles accueillent les animaux des personnes disparues dans un cadre familial en petit effectif.



DONS

déductibles
des impôts



Centres d'accueil

Réservés aux animaux autres que chiens et chats, ils hébergent ânes, chevaux, moutons, chèvres, oiseaux et NAC.



**LEGS et
DONATIONS**
exonérés
des droits
de succession

Salariés et bénévoles

Soigneurs, éducateurs, ils concourent au bien être physique et psychologique des animaux abandonnés jusqu'à leur adoption.



Les ressources

Parce que la Fondation Assistance aux Animaux est reconnue d'utilité publique, les dons font l'objet d'une attestation fiscale permettant une réduction d'impôt. Les legs et donations sont exonérés des droits de succession.



► **7 000** opérations (majoritairement des stérilisations de chats).
Des particuliers éloignés des dispensaires ont également reçu des aides ponctuelles pour un montant de **20 147 euros** en soins vétérinaires.

Les projets

Enfin, des projets importants tels qu'un équipement en imagerie médicale dédié aux animaux et la construction d'un nou-

veau refuge (legs de madame Mariassy) sont les plans d'action déjà engagés et programmés pour l'année prochaine.

Les moyens de ces réalisations

Sans aucune subvention de l'État, c'est sur la réalité de ses **actions**, de ses **refuges**, de ses **dispensaires** et surtout de son **éthique** que la Fondation Assistance aux Animaux a construit son image et gagné la confiance de ses fidèles donateurs, dont le

chiffre est resté stable cette année bien que les dons, eux, aient augmenté de **7 %**.

En effet, ce sont eux, et eux seuls, qui assurent la nourriture et les soins de tous ces animaux abandonnés.

Ce sont ces mêmes personnes qui en confiant leur héritage à la Fondation Assistance aux Animaux ont permis l'ouverture des grands établissements que sont les refuges et les dispensaires qui portent toujours en remerciement le nom de leur donateur à l'entrée ou sur les boxes.

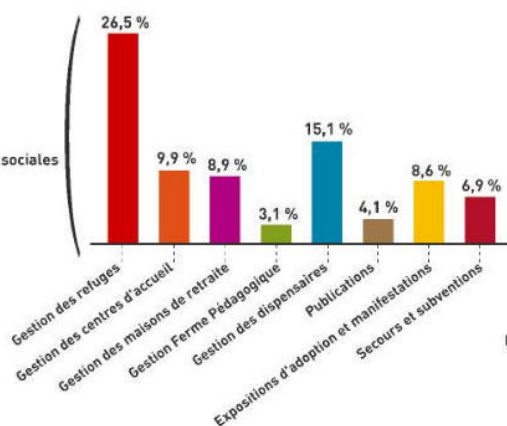
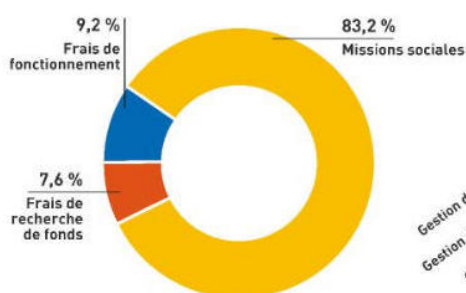
Leurs dons, déductibles des impôts et leurs legs exonérés des droits de succession sont les ressources sans lesquelles la Fondation Assistance aux Animaux ne pourrait exister.

Aussi, est-ce au nom des animaux que protège la Fondation que j'adresse mes plus sincères remerciements à ceux et celles, donateurs, administrateurs, bénévoles, animaliers et vétérinaires qui ont permis la réalisation de ce rapport d'activité, témoin de notre profonde motivation au service des bêtes abandonnées. ■

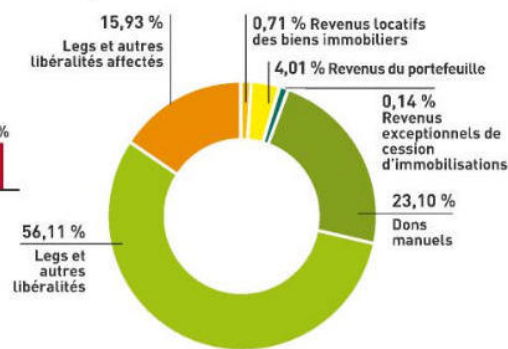
Jean-Noël ALESSANDRI
Président de la Fondation
Assistance aux Animaux.

Activité de la Fondation en chiffres

Répartition des emplois



Répartition des ressources



Répartition par nature des frais des missions sociales

